



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 71159

Texte de la question

M. Michel Hunault appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'émotion suscitée par le récent arrêt de la Cour de cassation, permettant l'indemnisation d'un enfant handicapé à raison d'une faute médicale dans le diagnostic prénatal. Le Gouvernement entend-il favoriser l'accueil d'enfants handicapés en créant des structures d'accueil plus adaptées ? La société a un devoir de solidarité envers les personnes handicapées et leurs familles. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend financer en leur faveur, en partenariat avec les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71159

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7361